

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MARS 2026

Nombre de Conseillers élus	: 23
Nombre de Conseillers en fonction	: 23
Conseillers présents en séance	: 15
Nombre de Votants	: 18

Sous la présidence de M. Jean-Claude WEIL, Maire.

Etaients présents :

les Adjoints : M. SCHWALLER Claude, Mme AUBURTIN Mercédès Mme TÖLDTE Ingrid.

les Conseillers Municipaux : Mme BURCKEL Mélanie, M. DANGELSER Aimé, Mme FIXARI Claude M. HALFAOUI Matthieu, M. HEIDERICH Thomas M. MUTHS Mathieu, Mme SCHULTZ Dorothée, Mme VITORINO Clarisse, M. MULLER Jean-Louis, M. MUCKENSTURM Jean, M. RECHT Pierrot.

Absents : Mme BUCHEL Virginie a donné procuration à M. MUTHS Mathieu, M. FAESSEL Cédric, a donné procuration à Mme BURCKEL Mélanie, Mme ITALIANO Angèle a donné procuration à M. MULLER Jean-Louis, Mme BURCKHALTER Mélanie, Mme LORENTZ Isabelle (excusée pour raison professionnelle), M. MONNERIE Sébastien, Mme ALLIENNE-DISS Amandine, M. GVALET Joël.

Secrétaires de séance : M. MUCKENSTURM Jean, Mme VITORINO Clarisse.

### ORDRE DU JOUR

**2026.07– Adoption du PV de la séance du 2 février 2026**

**2026.08 – Désignation des secrétaires de séance**

**2026.09 – Compte Financier Unique 2025**

**2026.09.01 – Compte Financier Unique**

**2026.09.02 - Bilan des opérations immobilières 2025**

**2026.10 – Affectation du résultat 2025**

**2026.11 – Souscription d'un emprunt de 500 000 € - travaux de rénovation énergétique salle du Heckberg**

**2026.12– Budget Primitif 2026**

**2026.13- Subventions de fonctionnement aux personnes morales de droit privé**

**2026.13.02 – Subventions associations culture et loisirs 2025**

**2026.13.03 – Subventions associations d'intérêt communal 2026**

**2026.14 – Subvention Centre Communal d'Action Sociale 2026**

**2026.15 – Divers et informations**

Constatant que le quorum est atteint, M. le Maire ouvre la séance à 20 heures 04.

#### **2026.07– ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 2 FEVRIER 2026**

Conformément à l'article L2121-5 al.3 CGCT, M. le Maire soumet le procès verbal de la séance du 2 février 2026 à l'approbation du Conseil Municipal.

Le procès verbal est approuvé à l'UNANIMITE.

#### **2026.08 – DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE**

Conformément à l'article L2121-15 CGCT al.1, M. Jean MUCKENSTURM et Mme Clarisse VITORINO sont nommés secrétaires de séance.

#### **2026.09 – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**

##### **2026.09.01 – Compte Financier Unique 2025**

M. le Maire cède la parole à Mme Mercédès AUBURTIN, Adjointe aux Finances, pour présenter les comptes de l'exercice 2025. Elle précise que ces comptes ne sont pas encore définitifs du fait de circonstances exceptionnelles (incident de production sur l'application numérique d'échange des comptes financiers uniques entre les ordonnateurs et la Direction des Finances Publiques).

Mme Mercédès AUBURTIN fait observer que les prévisions étaient importantes du fait de la préparation des deux importants marchés à la salle polyvalente et à l'abbatiale ; une gestion prudente a permis de rétablir une CAF positive. et les résultats du Compte Financier Unique -ordonnateur 2025 sont les suivants :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Prévisions	3 134 714.65 €	Prévisions	3 134 714.65 €
Réalisé	2 183 232.31 €	Réalisé	2 385 837.66 €
		Excédent	202 605.35 €
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Prévisions	1 890 370.11 €	Prévisions	1 890 370.11 €
Réalisé	346 073.44 €	Réalisé	650 189.65 €
		Excédent	304 116.21 €

M. le Maire quitte la séance.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la Commune de Marmoutier

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 4 ABSTENTIONS et 14 POUR :

- ADOPTE le CFU 2025

Monsieur le Maire revient en séance.

### 2026.09.02 - Bilan des opérations immobilières 2025

Conformément aux dispositions de l'article L2241-1 CGCT, Mme Mercédès AUBURTIN, Adjointe aux Finances, présente le bilan des acquisitions immobilières ayant fait l'objet d'un mouvement comptable en 2025.

Etat des acquisitions et ventes immobilières 2025 :

Nature bien	Réf. cadastrales	Superficie	Date décision	Prix €	Vendeur	
Maison à démolir	S4 P312/169	1.54 a	29/01/2024	12 430	SB Immo	7 Quartier St Denis démolition et micro parking - échange
Terrain	S4 P 314/169	0.56 a	29/01/2024	4 520	SB Immo	
Terrain	S4 P 333/169	0.50 a	29/01/2024	4 035	SB Immo	
Terrain	S25P202	5.3 a	9/12/2024	533	Lehmann Sylvia	Untere Limmermatt /Gemapi
Terrain	S25 P196	10.28 a	17/5/2021	668.20	Cst Schaffner	Untere Limmermatt
Terrain	S26 P167	0.13 a	9/12/2024	6.50	Paulus-Zuber	Hinter Hoefen
Terrain	S21P2/1	5.18 a	29/9/25	Echange	Kieffer J.J	Echange voie verte
TOTAL		23.49 a		22 192.70		

Cessions immobilières :

Nature bien	Réf. cadastrales	Superficie	Date DCM	Prix	Acquéreur	

Terrain nu	S4 P 336/169	0.18 a	29/1/24	Echange avec soulte	SB IMMO	Quartier St Denis
Terrain nu	S24P2/178	5.18 a	29/9/25	Echange	Kieffer J.J	Echange voie verte

## 2026.10 – AFFECTATION DU RESULTAT 2025

Madame Mercédès AUBURTIN, Adjointe aux Finances, présente les résultats de clôture de l'exercice 2025 :

	RESULTAT 2024	RESULTAT DE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT	
INVEST	167 902,85 €	304 116,21 €	728 490,40 €	-728 490,40 €	-256 471,34 €	472 019,06 € c/001
FONCT	915 350,29 €	202 605,35 €			1 117 955,64 €	

Considérant que seul le résultat de la section d'investissement doit faire l'objet de la décision d'affectation du résultat, celui de la section d'investissement étant obligatoirement affecté à cette même section,

Considérant que le résultat de fonctionnement doit prioritairement couvrir le déficit d'investissement,

Constatant que le résultat de clôture de 2025 présente un déficit de la section d'investissement,

Le Conseil Municipal, par 4 ABSTENTIONS et 14 POUR :  
décide l'affectation du résultat suivante :

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2025</b>	1117 955,64 €	
<b>Affectation obligatoire :</b>		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	256 471,34 €	256 471,34 € C/1068
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	861 484,30 €	861 484,30 € c/ 002

## 2026.11 – SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT DE 500 000 € - TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE DU HECKBERG

Mme Mercédès AUBURTIN rappelle que le chantier de rénovation énergétique de la salle polyvalente du Heckberg d'un montant total de 1 462 289.86 € HT soit 1 754 750.23 € TTC (frais de maîtrise d'œuvre inclus) est engagé.

Afin de financer pour partie cette opération, il est proposé de recourir à un emprunt de l'ordre de 34% du coût HT des travaux, soit 500 000 € ; le plan de financement prévisionnel modifié est le suivant :

DEPENSES			RECETTES	
	HT	TTC		
			Etat Fonds Vert	600 000,00 €
			Région	101 414,00 €
MOE	127 339,50 €	152 807,40 €	CeA	51 185,00 €
SPS	4 465,00 €	5 358,00 €	FCTVA	239 874,00 €
Contrôle technique	7 500,00 €	9 000,00 €	Emprunt	500 000,00 €
Travaux	1 322 985,36 €	1 587 584,83 €	Autofinancement	<b>262 277,23 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 462 289,86 €</b>	<b>1 754 750,23 €</b>		<b>1 754 750,23 €</b>

Le recours à l'emprunt permet de répartir une partie du coût d'un équipement amortissable sur les utilisateurs futurs en préservant le fonds de roulement nécessaire au financement d'autres équipements (restauration du massif occidental de l'abbatiale, notamment). En outre, les taux bonifiés réservés aux travaux de rénovation énergétiques des bâtiments publics sont plus bas que les taux d'intérêt du marché, justifiant le choix d'un emprunt pour cette opération spécifique (le taux moyen est de l'ordre de 3.5%). Enfin, les économies d'énergies générées en fonctionnement compenseront pour partie les annuités d'emprunt à rembourser. Trois établissements bancaires ont été contactés (Caisse d'épargne, La Banque Postale qui a refusé le dossier, la Banque des Territoires).

Les caractéristiques de l'emprunt proposé par la Caisse des Dépôts-Banque des Territoires sont les suivants :

Organisme prêteur	La Banque des Territoires – Caisse des Dépôts et Consignations
Ligne du Prêt	Prêt Transformation Ecologique
Montant de l'emprunt	500 000 €
Type de taux d'intérêt	Taux révisable
Index	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 0.50%
Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance	En fonction de la variation du taux du livret A
Amortissement	Déduit (échéances constantes)
Durée d'amortissement	20 ans
Echéance de remboursement	Trimestrielle
Typologie Gissler	1A
Commission d'instruction	0.06% (6 points de base) du montant du prêt

L'absence de mobilisation de la totalité du montant du prêt est autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation.

Le remboursement anticipé est autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

Au taux en vigueur au 01/02/2026, le coût prévisionnel du prêt se monterait à 107 033.60 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L1611-3-1, L2337-3, L2121-29,

Vu la délibération du 3 novembre 2025 relative à l'attribution des marchés de travaux de réhabilitation thermique et énergétiques de la salle polyvalente du Heckberg,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 16 février 2026,

Après avoir entendu Mme Mercédès AUBURTIN, Adjointe aux Finances,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 1 Voix CONTRE et 17 Voix POUR :

- DECIDE de recourir à un emprunt de 500 000 € auprès de la Banque des Territoires pour le financement des travaux de rénovation énergétique de la salle du Heckberg selon les caractéristiques présentées en séance,
- CHARGE le Maire de définir la durée de phase de préfinancement si nécessaire,
- APPROUVE le plan de financement modifié,
- AUTORISE le Maire à signer le contrat à venir ainsi que toute pièce nécessaire à la réalisation de cette affaire,
- INSCRIT les crédits correspondants au budget 2026.

M. Jean MUCKENTURM interroge Mme Mercédès AUBURTIN, se sent-elle assez sereine sur un taux non capé ? Mme AUBURTIN confirme qu'elle n'a pas d'inquiétude sur ce prêt car le taux du livret A est au plus bas et ne devrait pas connaître d'augmentation significative dans les années à venir ; M. Pierrot RECHT fait remarquer qu'il était à 3% en 2023, assez proche des taux fixes actuels.

Mme Mercédès AUBURTIN estime que la proposition d'emprunt de la Banque des Territoires est bien adaptée au projet et concernant les prêts classiques, certains établissements tels La Banque Postale n'ont pas donné de suite favorable à notre demande d'emprunt du fait d'une capacité d'autofinancement négative en 2024.

M. Aimé DANGELSER demande confirmation que ce prêt servira bien à l'investissement ; Mme Mercédès AUBURTIN atteste qu'il s'agissait de la condition pour son obtention.

M. Jean MUCKENSTURM s'interroge sur ce choix de contracter un emprunt en fin de mandature ; Mme Mercédès AUBURTIN estime pour sa part que cet emprunt permettra à la prochaine équipe municipale d'engager le mandat avec sérénité, de régler les entreprises chargées du chantier de la salle polyvalente tout en conservant une marge de manœuvre budgétaire. Elle soutient que ce sont des finances saines qui seront transmises à la prochaine équipe municipale.

## **2026.12– ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2026**

Mme Mercédès AUBURTIN présente la proposition de budget primitif 2026 est équilibré en section de fonctionnement et en section d'investissement à hauteur des crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
<b>DEPENSES</b>	3 077 895.38 €	<b>RECETTES</b>	2 216 411.08 €
		<i>dont résultat 2025 c/002</i>	861 484.30 €
Total	3 077 895.38 €	Total	3 077 895.38 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
<b>DEPENSES</b>	2 145 971.77 €	<b>RECETTES</b>	2 402 443.11 €
RAR 2025	728 490.40 €	<i>Report 2025 c/002</i>	472 019.05 €
Total	2 874 462.17 €	Total	2 874 462.17 €
<b>TOTAL</b>	5 952 357.55 €	<b>TOTAL</b>	5 952 357.55 €

En section de fonctionnement, les dépenses tiennent compte des crédits consommés en 2025, de même pour les recettes. Les taux des contributions directes 2026 seront déterminés par l'assemblée délibérante installée à l'issue des prochaines échéances électorales municipales.

La section d'investissement 2026 est fortement contrainte par les crédits mobilisés pour les travaux de rénovation énergétique de la salle polyvalente du Heckberg.

Ainsi, les crédits ouverts en dépenses concernent les engagements budgétaires de 2025 (travaux de couverture de la salle communale, achat de terrains, achat de petits matériels (vidéoprojecteur et Dispositif Travailleur Isolé), marché de rénovation de la salle du Heckberg, le marché de maîtrise d'œuvre de l'abbatiale. Les crédits nouveaux concernent les opérations immobilières (achat de terrains Ackerhof), les espaces verts (plantations), des équipements pour les services techniques et du matériel informatique (serveur) pour la mairie.

L'équipe municipale installée après les élections des 15-22 mars 2026 aura la possibilité d'amener ce budget par la confection d'un budget supplémentaire ou par décisions budgétaires modificatives.

Vu les articles L1612-1 et suivants et L2311-1 à L2343-2 CGCT relatifs à l'adoption et à l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Vu l'article L2313-1 CGCT relatif aux annexes budgétaires, notamment le tableau des emplois et des effectifs,

Vu l'article L5211-36 CGCT relatif à la note de présentation brève et synthétique

Vu l'article R2321-3 CGCT relatif aux modalités de constitution de provisions budgétaires,

Vu l'avis de la Commission des Finances du 16 février 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 4 ABSTENTIONS, 14 Voix POUR :

- ADOPTE le projet de budget 2026.

## 2026.13- SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX PERSONNES MORALES DE DROIT PRIVE

### 2026.13.01 – Subventions associations sportives compétitives 2025

M. le Conseiller délégué Matthieu HALFAOUI rend compte des propositions de subvention suite à la Commission Jeunesse et Sports du 20 février dernier.

Mme Mercédès AUBURTIN, Présidente de l'association Marboules, quitte la séance.

Le tableau de répartition des subventions proposée par la Commission Jeunesse et Sports au titre de l'activité 2024/2025 est la suivante :

Association bénéficiaire	Subvention 2025	pm subvention 2024
FCM FOOTBALL	1 253 €	- €
CSE TENNIS DE TABLE	1 955 €	1 893 €
BOXING CLUB BOXE	2 351 €	2 254 €
MAGY'S GYM	2 109 €	3 362 €
SG06 TENNIS VOLLEY GYM	1 883 €	1 860 €
ALPHA HANDBALL	3 187 €	3 139 €
MARBOULES PETANQUE	1 100 €	1 100 €
<b>Total</b>	<b>13 838 €</b>	<b>13 608 €</b>

De manière générale, les montants sont identiques à ceux de 2024 intégrant une bonification de l'enveloppe initiale de 12 000 €. Les nouveaux critères tels que la participation aux formations des encadrants, la progression du nombre de licenciés, les performances sportives et de la participation à la vie communale ont été maintenus. Le Football Club de Marmoutier n'avait pas déposé de dossier de demande de subvention l'an passé malgré plusieurs relances ; la présidence de ce club vient de changer et semble désireuse d'impulser un nouveau dynamisme.

La Commission Jeunesse et Sports a examiné en réunion du 20 février 2026 les dossiers de demande de subvention des associations sportives compétitives déposés au titre de leur activité 2024/2025

Du point de vue des effectifs, la commission a constaté la poursuite de la dynamique des Jeux Olympiques 2024. Concernant la participation à la vie communale, il y a toujours le bon élève tel que le Boxing Club et l'association qui « peut mieux faire » comme Alpha Handball. Le nombre important de licenciés et d'encadrants de ce club justifie le versement d'une subvention importante, néanmoins sa moindre implication à la vie communale et aux activités proposées au Pass Loisirs a justifié pour la commission une déduction de 200 €. Il a également été proposé de reconduire l'aide exceptionnelle aux Marboules afin de les encourager à poursuivre leur dynamique.

A la question de M. Aimé DANGELSER sur le Pass Loisirs, M. HALFALOUI pointe une participation en baisse depuis fin 2023 avec la difficulté à mobiliser des bénévoles qui prennent sur leurs congés pour organiser des activités. A contrario, le Club Vosgien Marmoutier propose des activités qui sont annulées faute d'inscriptions ; certaines

associations extérieures tels le basket d'Otterswilelr ou le krav maga de Saverne participent au Pass Loisirs sans subvention communale en retour.

M. le Maire est très satisfait du retour des activités Pass Loisirs et tient à remercier publiquement tous ceux qui l'ont remis en route, Matthieu HALFAOUI, Mathieu MUTHS, Clarisse VITORINO, Virginie ESCHENLOHR ainsi que les associations participantes.

M. Matthieu HALFAOUI tient également à profiter de cette dernière séance de conseil municipal pour remercier tous ceux qui ont participé aux commissions Jeunesses et Sports; Des tensions ont parfois été perceptibles durant les réunions de conseil municipal mais toutes les commissions sportives se sont bien passées et il remercie Jean-Louis et Pierrot qui ont toujours été là.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition de la Commission Jeunesse et Sports réunie le 20 février 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

- DECIDE l'attribution des subventions de fonctionnement 2025 aux associations sportives compétitives conformément au tableau proposé,
- INSCRIT les crédits correspondants au budget 2026.

Mme Mercédès AUBURTIN revient en séance.

#### **2026.13.02 – Subventions aux associations Culture et Loisirs 2026**

Mme l'Adjointe Ingrid TOLDTE rend compte de la réunion de la Commission Culture tenue avant la séance de conseil municipal ; il a été tenu compte des mêmes critères que les années précédentes avec un forfait de base de 300 € et 100 € par participation à la vie communale. Des gratifications exceptionnelles ont été proposées pour l'association « Carnaval » qui organise la Cavalcade à laquelle participent de nombreux habitants de la Commune et pour l'association « Du Sapin au Baobab » ayant un objet humanitaire (elle a contribué à la construction d'une école au Sénégal).

La répartition des subventions sur laquelle l'assemblée est appelée à délibérer est présentée au tableau suivant :

Association	Subvention 2026	<i>pm 2025</i>
Country Club Let's Dance	820 €	900 €
AECM Education canine	900 €	700 €
Maurirock	1 300 €	1 130 €
Carnaval	1 100 €	870 €
La Forge	1 800 €	1 780 €
Du Sapin au Baobab	900 €	600 €
Communes sans Frontières	700 €	750 €

Dame de Coeur	400 €	300 €
TOTAL	7 970 €	7 030 €

M. Pierrot RECHT fait savoir qu'il s'abstiendra non en raison des associations mais parce qu'il n'a jamais été invité à la Commission Culture. Mme Ingrid TÖLDTE répond que la date de la réunion avait été annoncée à tout le monde et figurait dans le compte rendu de la Commission des Finances, de plus toutes les commissions sont ouvertes aux conseillers intéressés. M. Jean-Louis MULLER fait remarquer que la mention d'une réunion dans un compte rendu ne vaut pas invitation.

M. Ingrid TÖLDTE, vice-Présidente de l'association Country Club Let's Dance, quitte la séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 Sur proposition de la Commission Culture du 2 mars 2026,  
 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 3 ABSTENTIONS et 15 Voix POUR ::

- DECIDE l'attribution des subventions de fonctionnement 2026 telle que proposée par Mme l'Adjointe Ingrid TÖLDTE,
- INSCRIT les crédits correspondants au compte 657362

Mme Ingrid TÖLDTE évoque également une demande de subvention de 500 € présentée ce jour par La Forge pour l'accueil début octobre 2026 d'une dizaine d'élèves du cours d'art du lycée Heimschule Lenderde de Sasbach. Durant ces quatre jours sont prévus une initiation au travail de la forge, des ateliers d'art plastique et la découverte du patrimoine local et de la ville. Cette action est également soutenue par la fondation « Vereinigung des Altsasbacher » dont la participation contribue à couvrir une partie des frais d'hébergement, de transport, de matériel, de repas et les honoraires des intervenants; M. le Maire rappelle que ce partenariat existe depuis plusieurs années et que la municipalité l'a subventionné à de nombreuses reprises.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 Sur proposition de Mme Ingrid TÖLDTE,  
 Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE ::

- DECIDE l'attribution des subventions de 500 € à l'association La Forge au titre du partenariat avec la Heimschule Lender de Sasbach,
- INSCRIT les crédits correspondants au compte 657362

### **2026.13.03 – Subventions associations d'intérêt communal 2026**

Mme Mercédès AUBURTIN rappelle que depuis 2025, la municipalité a créé une rubrique « association d'intérêt communal » concernant les associations ayant des activités satisfaisant un service à la population mais dont les critères habituels d'attribution de subvention (tel que

le nombre d'adhérents) ne permettent pas de rendre compte. L'association des sapeurs pompiers n'a pas déposé de dossier pour la seconde année consécutive.

La proposition de répartition des subventions de fonctionnement pour 2026 est la suivante :

Association	<i>pm subvention 2025</i>	subvention 2026
ASVP (sauvegarde et la valorisation du patrimoine)	1 200 €	1 500 €
Amis de l'Orgue Silbermann	1 500 €	1 500 €
Le Bonheur est dans le Pré- contrat d'objectifs	8 000 €	8 000 €
Chorale Sainte Cécile Marmoutier	1 000 €	1 200 €
Club Vosgien Marmoutier	1 000 €	1 000 €
Club de l'Amitié	1 400 €	1 400 €
Don du Sang Marmoutier	800 €	1 000 €
Mar'Mots	1 200 €	1 200 €
OMSLC	5 000 €	5 000 €
UNIAT	1 000 €	1 000 €
TOTAL	22 100 €	22 800 €

Mme Clarisse VITORINO et M. Mathieu MUTHS, respectivement Présidente et vice-Président de l'association Mar'mots et de l'OMSLC,  
Mme Ingrid TÖLDTE, Présidente de l'association pour la sauvegarde et la valorisation du patrimoine de Marmoutier ASVP,  
quittent la séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'avis de la Commission des Finances du 16 février 2026,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE:

- DECIDE l'attribution des subventions de fonctionnement 2026 telle que proposée par Mme l'Adjointe Mercédès AUBURTIN,
- INSCRIT les crédits correspondants au compte 657362

Mmes Clarisse VITORINO et Ingrid TÖLDTE, M. Mathieu MUTHS reviennent en séance.

#### **2026.14 – Subvention Centre Communal d'Action Sociale 2026**

Chaque année, le Conseil municipal doit délibérer sur la subvention versée au CCAS de la Commune. Il est proposé d'attribuer une subvention de 14 500 € (principales dépenses : secours d'urgence, bons cadeaux de 30 € à valoriser dans les commerces de Marmoutier, fête des aînés).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'avis de la Commission des Finances du 16 février 2026,  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE :

- DECIDE l'attribution d'une subvention de 14 500 € au CCAS
- INSCRIT les crédits correspondants au compte 657362

## 2026.15 – DIVERS ET INFORMATIONS

M. le Maire remercie l'ensemble des personnes qui ont travaillé à la préparation de cette séance ; il rappelle également ses cinquante ans d'engagement municipal et remercie tous ceux qui ont été à ses côtés durant toutes ces années.

M. Pierrot RECHT signale qu'il arrête également après trente ans de participation au conseil municipal.

Mme Clarisse VITORINO souhaite évoquer la question de la gratuité des salles ; une association a demandé une gratuité au motif d'une manifestation déficitaire, mais il faudrait un traitement identique pour tous. Toutes les associations de Marmoutier bénéficient d'une occupation gratuite par an et d'une subvention communale. Pour des raisons d'équité, il vaudrait mieux traiter ces demandes en commission lors de l'examen des dossiers de subvention et prévoir éventuellement une gratification spécifique.

M. Mathieu MUTHS annonce qu'il participe à sa dernière séance de conseil municipal et remercie tous les conseillers pour ces six années intenses ; en retour, M. le Maire le remercie également pour son implication et pour ses compétences qui ont introduit l'utilisation des techniques numériques à la communication communale.

La séance est levée à 20h50.

M. Jean MUCKENSTURM  
Secrétaire

Mme Clarisse VITORINO  
Secrétaire

M. Jean-Claude WEIL  
Maire

